



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 66973

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur l'appel de Paris pour une politique agricole et alimentaire commune. Il désire connaître les objectifs de cet appel.

Texte de la réponse

À moyenne échéance, deux débats auront lieu à l'échelle de l'Union européenne, dont les résultats détermineront l'évolution des soutiens de la Politique agricole commune (PAC). Il s'agit des négociations sur la PAC post 2013 et du débat sur les prochaines perspectives financières du budget de l'Union européenne. Ces deux négociations auront lieu en parallèle et débiteront formellement fin 2010 ou début 2011. À ce titre, il est nécessaire de définir les objectifs politiques de la PAC, de manière concrète, avant de discuter du budget. L'approche politique doit être prioritaire, la seule approche budgétaire serait incomplète. La France prend, bien entendu, une part active dans la définition des orientations de l'Union européenne et souhaite que la PAC reste dotée de moyens suffisants au regard des objectifs importants qui lui sont assignés. C'est dans cet esprit que le Conseil informel des ministres de l'agriculture organisé à Annecy sous présidence française le 23 septembre 2008 a traité des objectifs de la PAC après 2013. Depuis lors, la France a constamment défendu l'importance de la PAC dans les discussions du Conseil qui ont porté sur l'avenir de cette politique. Le 10 décembre 2009, la réunion de Paris pour l'avenir de la PAC a rassemblé, à l'initiative du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, vingt-deux représentants des États membres de l'Union européenne. « L'appel de Paris », lancé à cette occasion, démontre les raisons pour lesquelles l'agriculture restera au cœur des enjeux stratégiques de demain, nécessitant le maintien d'une PAC forte après 2013. Au travers de « L'appel de Paris », les signataires ont souhaité affirmer les principes de la PAC de demain : développer le modèle alimentaire européen, marqué par une très grande diversité à laquelle les États membres et les citoyens sont attachés ; donner aux agriculteurs les moyens de mieux répondre aux signaux du marché et de construire des stratégies gagnantes pour toutes les filières. Cela passe par une régulation européenne qui permette d'affronter les situations de crise et de volatilité extrême des marchés ; relever le défi environnemental ; assumer les choix collectifs européens. La sécurité alimentaire et sanitaire, la préservation de l'environnement et des paysages, l'équilibre des territoires et la diversité des exploitations sont autant de biens publics auxquels les citoyens sont attachés. Mais ils ont un coût que les agriculteurs ne peuvent prendre à leur seule charge et qui légitime une partie des soutiens qui leur sont accordés. Cet « appel » constitue un signal politique fort. Il constitue une base essentielle sur laquelle les États membres s'appuieront afin de faire en sorte que la PAC reste dotée, après 2013, des moyens à la hauteur de ses ambitions. D'ores et déjà, la présidence espagnole du Conseil de l'Union a repris à son compte la dynamique de « L'appel de Paris » en inscrivant à l'ordre du jour des travaux des 27 ministres européens de l'agriculture les instruments de régulation des marchés.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66973

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12120

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2343